

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 34/2025

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **25 du mois de avril**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise, BOUTELOUP Mireille à LIEGEOIS Daniel, TOUAT Jean-Claude à BOUSSARIE Myriam.

ABSENTS : CHEMIN Alexandra GARDILLOU Sophie, LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

**OBJET : DEMANDE D'EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC SYNDICAT PERIGORD NUMERIQUE**

Considérant l'envergure de la construction du réseau public de fibre optique

Considérant le volume financier de cette construction engagée par le Syndicat

Considérant les coûts d'exploitation en augmentation et un retour à l'équilibre financier au plus tôt en 2032

Considérant que la commune n'a pas contribué directement au financement de cette construction

Vu la délibération du Syndicat Mixte Périgord Numérique en date du 26/06/2024 portant sur la demande d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

➤ D'approuver une exonération totale de la RODP pour l'ensemble de l'infrastructure déployé sur le territoire de la commune jusqu'au retour à l'équilibre de cette opération d'investissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*